

DES SYNERGIES BEROCHALES À L'ACB

1. INTRODUCTION

Depuis de nombreuses années, les communes de la Béroche sont confrontées à des défis identiques et collaborent déjà de manière toujours plus intense dans de nombreux domaines. Historiquement, la collaboration entre les villages de la Béroche remonte pratiquement au Moyen Âge, lorsque l'entité supracommunale qui existe encore aujourd'hui sous le nom de Paroisse temporelle assurait de nombreuses tâches communautaires grâce aux revenus de certains domaines et possessions tels que par exemple les nombreuses forêts.

Plus près de nous, le premier syndicat intercommunal a été créé dans les années 60, afin de regrouper 4 des 5 Communes pour financer une station d'épuration collective qui fonctionne depuis lors près du port de Saint-Aubin. Ensuite ce fut le tour du syndicat intercommunal des Cerisiers, commun à toute la Béroche ainsi qu'à Bevaix et une partie de Cortaillod, et qui a géré jusque tout récemment le domaine de la scolarité secondaire.

Du fait de l'harmonisation des programmes scolaires décidée au niveau fédéral, ce syndicat vient de voir ses tâches et responsabilités étendues à tout le domaine scolaire, en intégrant les niveaux préscolaire et primaire.

Comme entretemps les 5 Communes ont également fusionné leurs corps de sapeurs-pompiers au sein d'un seul et même syndicat, il ne reste désormais pratiquement plus que l'aménagement du territoire, les travaux publics, l'administration et les finances qui soient purement du ressort communal.

2. TENTATIVE DE RAPPROCHEMENT AU TRAVERS DES SYNERGIES BEROCHALES

En décembre 2001, Mme Patricia Kuster, MM. Olivier Martin et Jean Fehlbaum ont déposé au Conseil général de la commune de St-Aubin-Sauges une motion proposant l'étude d'un rapprochement entre les communes de St-Aubin-Sauges et de Gorgier-Chez-le-Bart. Cette motion a été acceptée par le Conseil général le 11 décembre 2001.

Début 2002, un groupe de travail appelé « Synergies bérochales » a été créé, composé au départ d'une dizaine de citoyens et élus des communes de la Béroche. Lors de la première réunion du groupe de travail, deux Conseillers Communaux de Vaumarcus, MM. Roland Walter et Roland Jäggi, ont spontanément participé et proposé d'étendre l'étude à toute la Béroche. Durant quelques mois, ce groupe a mené une réflexion portant sur le rapprochement, voire la fusion des cinq communes bérochales. Après avoir analysé différents aspects économiques et politiques, les membres du groupe de travail ont proposé aux 5 Conseils Communaux de confier à un bureau spécialisé une étude pour approfondir les thèmes déjà examinés et réfléchir sur l'avenir institutionnel de leurs communes.

Le groupe de travail a pu persuader les 5 Conseils Communaux de signer une demande au Conseil d'Etat en vue d'obtenir des subsides pour cette étude. Celle-ci a été signée le 15 septembre 2003, et peu de temps après, le 22 octobre 2003, le canton a accordé pour cela une somme de CHF 83'000.-.

C'est l'Institut de recherches économiques et régionales (IRER) de l'Université de Neuchâtel qui s'est vu confier ce mandat pour le compte des cinq communes bérochales. Cette étude a été effectuée dans les années 2003-2005, et le groupe de travail « Synergies bérochales » a organisé 3 séances d'information publique (25 février 2004, 17 mai 2005 et 15 juin 2005).

Mais à cette époque, ni les élus, ni les citoyens de la Béroche n'étaient majoritairement favorables à la fusion (les résultats de l'enquête auprès des élus bérochaux et des populations des 5 Communes de 2004 n'étaient pas encourageants).

Finally, l'IRER entretemps devenu l'IRENE a constaté qu'« en l'état actuel, faute d'une volonté de fusion des communes de la Béroche, le mandat de l'Institut de recherche de l'Université arrive à son terme et, alors même que c'est l'Etat qui paie, il s'agit de deniers publics qui ne doivent pas être dépensés inutilement. Le travail qui a été fait jusqu'ici a été utile. Il a le mérite de nous faire penser davantage le mot « collaboration » qui est une étape vers le mot « fusion ». Ainsi, la somme de subsides accordée par le canton n'a pas été complètement dépensée.

3. POURQUOI CET ECHEC ?

Le manque de motivation des élus et de la population des communes bérochales s'explique par différents facteurs :

1. Tout d'abord, à cette époque aucune fusion de communes n'avait encore été réussie (celle du Val-de-Travers était en cours). Les fusions effectuées ailleurs (en particulier dans le canton de Fribourg) n'ont pas suffi à convaincre les habitants de la Béroche des effets positifs d'une fusion.
2. Ensuite, la situation fiscale de nos communes à cette époque a été bien différente de celle d'aujourd'hui. La commune de Vaumarcus-Vernéaz avait le taux d'imposition (coefficient d'impôt) le plus bas des 63 communes neuchâteloises (53 points par rapport à la référence cantonale de 100 points), alors que ce taux à la commune de Saint-Aubin-Sauges était alors de 100 points, soit l'égal de l'impôt cantonal.
3. Enfin, malgré nos 3 séances d'information publique, la population n'était pas suffisamment bien informée, le public n'étant pas venu en masse. Synergies bérochales ne disposait pas à l'époque d'un site Internet. Et les autres fusions de communes réussies dans le canton ces dernières années ont montré l'importance d'un tel outil de communication pour mener à bien un tel processus.

4. LES SYNERGIES BEROCHALES ET LE RUN

Pour sauver ce qui était possible à la Béroche à ce moment-là, les membres des Synergies bérochales ont récolté et déposé au Grand conseil les signatures de 211 citoyens (motion populaire Dragan Bunic, No 05.109 du 18 février 2005, nommée ainsi d'après l'identité de son premier signataire). Par cette motion les signataires ont demandé au Grand conseil de :

1. déclarer la région de la Béroche périphérique ;
2. incorporer la région de la Béroche dans le Réseau urbain neuchâtelois (RUN) et aider le développement de l'infrastructure touristique dans la région ;
3. aider les agriculteurs et viticulteur bérochoux.

Cette motion a suscité une réaction positive de la part de M. Bernard Soguel, alors Conseiller d'Etat responsable du RUN. Sur sa demande, quelques jours après, le 24 mars 2005, M. Bunic est invité par la direction du RUN, M. Bernard Woeffray et Mme Katia Chardon. Depuis lors, les contacts avec les Synergies bérochales et les communes bérochales se sont poursuivis jusqu'au 16 avril 2007, où un « contrat région » a été signé par 5 Conseils Communaux bérochoux et le Conseil d'Etat. Plus tard, le 13 janvier 2009, une association régionale nommée « Région de la Béroche », regroupant les cinq communes bérochales, a été créée. Son objectif : collaboration intercommunale en vue de contribuer au développement du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants.

5. POURQUOI LA CREATION DE L'ASSOCIATION DE CITOYENS DE LA BEROCHE ?

Plus tard, la situation a changé. En 2005, le 2^{ème} volet du désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes a eu lieu. Au travers de celui-ci, l'Etat a délesté les communes de certaines prestations aux et en même temps abaissé le taux fiscal communal de référence à 70 points. Les communes ont alors adapté leur coefficient d'impôt communal et l'écart relatif entre ces nouveaux taux d'imposition est devenu moins significatif pour les communes bérochales.

Depuis les années 80 déjà, l'Etat tente d'inciter les communes à la fusion en leur accordant une aide financière. Le Conseil d'Etat l'a confirmé dans ses programmes de législature 2005-2009 et 2009- 2013). Durant 4 ans, 4 fusions de communes ont été effectuées, lesquelles ont permis de regrouper 29 communes (en 2008, le Val-de-Travers et La Tène et en 2011, Val-de-Ruz et Millevignes). Ainsi, le processus de fusion a englobé près de la moitié des communes existantes avant 2008, à savoir 29 sur 63).

6. *RELANCE DU PROCESSUS DE FUSION PAR LA COMMUNE DE VAUMARCUS-VERNÉAZ*

Un grand changement est intervenu en 2008 par rapport à l'époque des Synergies bérochales. C'est la commune de Vaumarcus qui a relancé la réflexion sur le thème de la fusion. D'abord par un de ses élus qui a lancé en 2007 une motion au Conseil Général, laquelle a été refusée.

Mais en 2010 c'est le Conseil Communal de Vaumarcus qui a proposé de relancer le processus au travers de la création d'un groupe de travail des 5 exécutifs communaux qui s'était formé après les élections communales de 2008.

7. *SONDAGE DE LA POPULATION DES 5 COMMUNES AU DÉBUT 2011*

Finalement, la décision de procéder à un nouveau sondage de la population des 5 Communes a été prise par une assemblée plénière des 5 exécutifs communaux du 25 octobre 2010. Du fait de son implication dans d'autres processus de fusion, la réalisation du sondage a été confiée au bureau du RUN Réseau Urbain Neuchâtelois. Le questionnaire a été envoyé à tous les citoyens de 5 communes bérochales ayant le droit de vote.

Effectué au début de l'année 2011, le sondage a cette fois donné des résultats très encourageants car la majorité de la population a estimé:

1. qu'elle se sentait appartenir en premier lieu à la région de la Béroche et seulement en deuxième lieu à leur Commune,
2. que la majorité de la population a estimé qu'une fusion de communes ne risquait pas d'entraîner une perte de l'identité communale,
3. que la population bérochale a trouvé que les communes bérochales fusionnées auraient plus de poids par rapport au canton et permettrait également une meilleure gestion des équipements publics,
4. que les cinq communes de la Béroche devraient fusionner en une seule étape,
5. que leur commune ne pourrait rester à l'écart de ce processus si toutes les autres communes de la Béroche décidaient de fusionner.

8. *ETUDE SUR LA FUSION*

Encouragées par le résultat du sondage, les 5 communes bérochales ont décidé d'aller de l'avant. Elles voulaient mandater l'« Association RUN » pour effectuer une étude du rapprochement des communes de la Béroche, selon le même schéma que celle qui a permis la fusion des Communes du Val-de-Ruz. Selon son devis du 11 août 2011 le prix de cette étude s'élevait à CHF 290'849.75. Ce montant a été reparté entre les communes en fonction du nombre d'habitants : Fresens CHF. 12'346.-, Montalchez CHF 13'552.-, Vaumarcus-Vernéaz CHF 15'217.-, Gorgier-Chez-le-Bart CHF 111'000.- et Saint-Aubin-Sauges CHF 140'000.-. Les conseils généraux de 4 communes ont accepté ce crédit (Vaumarcus-Vernéaz, le 22 septembre 2011, Saint-Aubin-Sauges, le 27 septembre 2011, Fresens et Montalchez, le 31 octobre 2011). Le Conseil général de Gorgier-Chez-le-Bart l'a refusé le 18 octobre 2011.

Ce refus a bloqué l'action des exécutifs de 5 communes bérochales car l'arrêté à adopter stipulait que « *si cinq Conseils généraux des communes de la Béroche se prononcent favorablement sur cette demande de crédit, le Conseil communal est autorisé à engager la dépense susmentionnée par notre commune* ».

Pour débloquer cette situation, une nouvelle tentative de soumettre la même proposition au Conseil général Gorgier-Chez-le-Bart était envisageable, mais elle s'avérait plutôt utopique vu le déroulement et les discussions qui avaient lieu lors de cette séance.

Certains élus qui avaient voté non, nous ont signalé que le dossier de fusion des communes bérochales avait déjà été assez étudié par l'équipe du Professeur Claude Jeannrenaud de l'Université de Neuchâtel (étude effectuée sous l'égide des « Synergies Bérochales » en 2004-2005) et que par rapport à cette époque où on n'avait pas d'expérience dans le domaine de fusion. Maintenant cette expérience existe (4 fusions concernant 29 communes ont été effectuées entre 2008 et 2011). Par ailleurs, le devis de l'« Association RUN » s'appuie sur un processus de réflexion qui est calqué sur l'exemple du Val-de-Ruz (cf. devis du 11 août 2001, No 1 d'hypothèse de travail).

9. CRÉATION DE L'ACB (ASSOCIATION DE CITOYENS DE LA BÉROCHE)

Nous avons consulté certaines personnes qui entre 2001 et 2005 faisaient partie du groupe de travail « Synergies bérochales » qui nous ont encouragé de faire quelque chose avant la fin de la législature 2008-2012. Au début, il a été envisagé de créer une « Association d'Intérêts bérochaux », un parti politique qui déposerait la liste des candidats (ses membres) pour le conseil général de toutes les communes bérochales pour la législation 2012-2016, mais cette idée a été assez rapidement abandonnée, car dans ce cas les membres des partis politiques actifs à la Béroche ne pourraient et ne voudraient probablement pas adhérer à ce parti. En outre, les partis politiques n'existent pas dans les petites communes (Vaumarcus-Vernéaz, Montalchez et Fresens). Pour cette raison un « Mouvement de citoyens de la Béroche » a été jugé préférable, dans lequel les citoyens, les élus et les employés communaux seront à même d'agir ensemble.

Les contacts avec certains élus du Conseil général de Gorgier-Chez-le-Bart et avec les citoyens de cette commune ont montré qu'ils ne sont pas contre la fusion de commune mais contre le crédit dont le montant de CHF 290'849.75 leur paraissait très élevé, ainsi que la durée de 2 ans prévue pour l'étude. Même si ce crédit a été refusé par une majorité très courte (11 non, 10 oui et 2 abstentions), il s'agit d'une décision incontestable. En plus, le PV du Conseil général de la commune de Gorgier du 18 octobre 2011 montre que même ceux qui ont été pour ce crédit l'ont trouvé très élevé.

Après avoir contacté un expert en matière de fusion de communes, et pour débloquer la situation, une idée s'est imposée : mener les travaux de fusion par nos propres forces (éventuellement avec l'aide un "coordinateur" ou "coach" extérieur, comme expert). Cela nous a poussés à proposer la création d'une association [au sens du CC, mais de facto un mouvement] de citoyens de la Béroche, où les élus et non élus, les employés communaux et les jeunes, qui ont admirablement démontré leur faculté à travailler ensemble lors de la Fête des Vendanges 2010, pouvaient agir sur pied d'égalité.

Ensuite, de nombreux contacts ont abouti à l'idée de tenir la séance constitutive du Mouvement à Gorgier, afin de montrer que l'impulsion de relance du processus pouvait jaillir dans cette commune. Effectivement, après le refus de la demande de crédit, certaines personnes d'autres communes avaient accusé Gorgier d'avoir enterré le processus de la fusion, malgré la volonté exprimée par les citoyens lors du sondage effectué au début de 2011.

Enfin, cette séance constitutive qui a eu lieu le 27 janvier 2012 au café-restaurant du Central à Gorgier a été une réussite (17 membres présents et 15 excusés). Cette séance s'est déroulée dans une atmosphère agréable, et nous remercions Mme Catherine Béguin et M. Antonio Rota (tenanciers) pour le vin offert, ainsi que M. Gilbert Jacot (boucher) pour les délicieuses saucisses sèches offertes à cette occasion.

Lors de la séance constitutive de l'ACB, l'Assemblée générale a décidé de tenir une séance de prise de connaissance de la situation financière des 5 Communes de la Béroche ainsi que de connaître le contenu-type d'une convention de fusion. L'objectif pour le Comité était de montrer aux membres de l'ACB que la réalisation pratique d'un tel projet de fusion nécessite l'implication d'un expert extérieur.

10. RELANCE DU PROCESSUS

Pour débloquer la situation survenue après le refus par le CG de Gorgier du crédit de CHF 290'849.75 pour l'étude du RUN, le groupe de travail « Finances » de notre association, créé par le Comité le 2 février 2012, a essayé de trouver une solution pour débloquer le processus.

Le groupe de travail a contacté le prof. Bernard Dafflon, connu de certains de nos membres de l'époque des "Synergies bérochales" qui l'avait invité à notre séance publique le 25 février 2004 et qui connaît notre situation.

Il a trouvé très élevé le montant prévu [CHF 290'849.75] et a estimé qu'une somme de l'ordre de CHF 120'000.- devrait suffire pour préparer le dossier de la fusion. Il a suggéré qu'un coordinateur extérieur (coach, expert) soit engagé. Mais comme lui-même ne pouvait envisager d'assumer un tel mandat, il nous a suggéré de contacter deux institutions spécialisées qui ont déjà accompagné des processus de fusions de communes dans le canton de Neuchâtel.

Comme la première de ces deux instances avait déjà été sollicitée dans le cadre du devis RUN du 11 août 2011, nous ne pouvions dès lors que nous adresser à la seconde. Nous lui avons fait savoir que « *notre association n'est qu'un intermédiaire, mais votre proposition sera remise aux personnes responsables de nos 5 communes, dont certains font partie de notre association* », ce qu'elle a constaté dans son offre du 15 février 2012, et nous avons informé la présidente du groupe de travail « Rapprochement bérochal » en espérant que cela lui permettrait de proposer une solution alternative à celle du RUN, lors de la séance du 14 février 2012. Cette offre contenait les prestations suivantes :

I Pré-étude (26 heures, durée 2 à 3 mois)

- Etude préliminaire et préparation ;
- Séance de démarrage avec l'équipe de projet ;
- Analyse multicritères ;
- Analyse et planification financière par commune (5 communes) ;
- Accompagnement du Comité de pilotage pour formulation d'une vision commune ;
- Participation à la préparation de la communication interne et externe ;

II Organisation du projet (3 heures, durée 2 à 3 mois)

- Préparation ;
- Deux séances avec le Comité de pilotage ;
- Participation à la formulation et vérifications

III Réalisation du projet (44 heures, durée environ 10 mois)

- Préparation et modération des séances clés du Comité de pilotage ;
- Formulation des tâches des groupes de travail
- Participation au briefing des groupes de travail, détermination des "règles du jeu" ;
- Modération des groupes de travail (*dépend du nb de groupes de travail) ;
- Affinage de la communication interne et externe ;
- Etude des rapports et documents produits, conseil et organisation ;
- Séance de clôture avec les groupes de travail, présentation des résultats, debriefing ;
- Présentation aux exécutifs ;
- Planification financière consolidée ;
- Participation à la rédaction du rapport de fusion.

IV Décision (4 ½ heures, durée 2 mois), avec la possibilité d'adapter au rythme de travail souhaité par les autorités communales).

Cette offre s'élève à CHF 145'000.-. Le comité et le groupe de travail ont jugé cette offre complète quant aux prestations à effectuer et abordable quant au prix fixé. Ils voulaient le remettre au groupe de travail « Rapprochement bérochal » lors de la séance d'information de l'ACB du 17 février 2012. Comme aucun des responsables dudit groupe de travail n'a assisté à cette séance, l'offre leur a été remise lors de la séance commune de ce Groupe de travail et du comité de l'ACB du 29 mai 2012.

L'action de notre Association peut être jugée très positive, car nous nous sommes mis au service de la collectivité sans prendre de décisions à la légère. Deux membres de notre groupe de travail ont présenté le contenu typique d'une convention de fusion de communes ainsi que l'état des finances de nos 5 Communes. Ces explications et les conclusions sur la complexité du processus et sur la nécessité de mener ce processus par un expert extérieur ont été très bien acceptées par les membres de l'ACB. Ses membres ont alors entériné un plan d'actions susceptible

d'aider à débloquer la situation survenue après le refus du crédit RUN par le CG de Gorgier.

11. SEANCE COMMUNE ENTRE LE GROUPE DE TRAVAIL «RAPPROCHEMENT BEROCHAL» ET L'ASSOCIATION DE CITOYENS DE LA BEROCHE (ACB)

En date du 29 mai 2012, le groupe de travail des communes de Vaumarcus-Vernéaz, de Montalchez, de Fresens, de Gorgier-Chez-le-Bart et de Saint-Aubin-Sauges, et le Comité de l'Association de citoyens de la Béroche ont tenu une séance commune.

Etant donné que les deux entités ont le même objectif, ils travailleront désormais ensemble.

Vu le fait que la fonction de membre du GDT Rapprochement bérochal et de conseiller communal n'est pas incompatible avec celui de membre de l'ACB, ce groupe de travail proposera à ses membres d'adhérer à l'ACB et d'incorporer dans ce groupe de travail au moins une personne de cette Association.

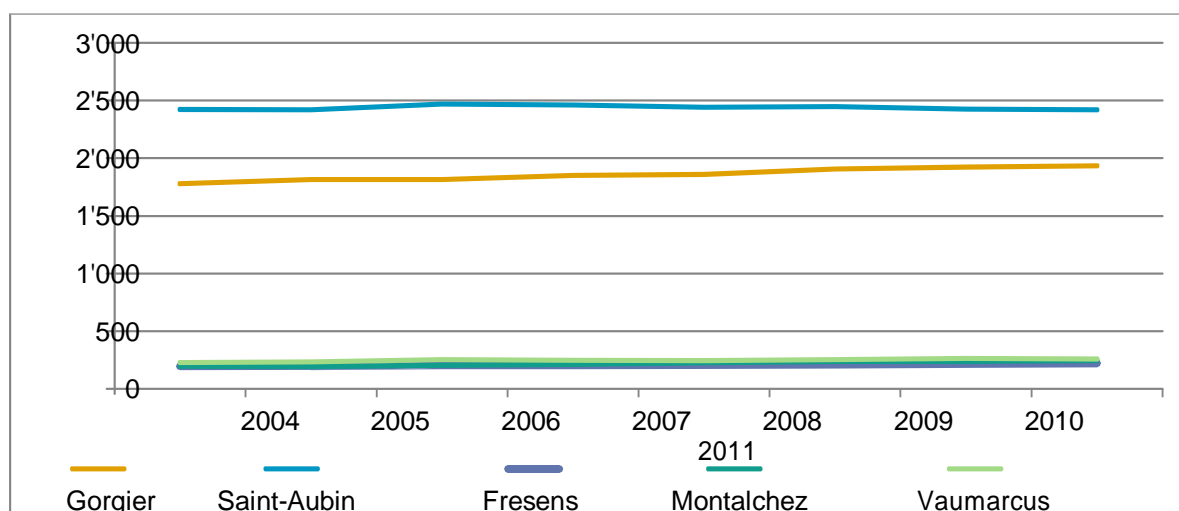
Vu l'importance de l'objectif à atteindre et le fait qu'une discussion au sein de l'ACB contribuerait plus facilement à une prise de décision relative à la fusion de communes, les membres du GDT Rapprochement bérochal inciteront les membres des législatifs et exécutifs des communes concernées à devenir membres de cette association.

L'ACB mettra son site internet, sous le lien www.berochefusion.ch, à disposition des autorités communales, afin que diverses communications et articles puissent être publiés à l'attention des citoyens. Ceux-ci pourront également s'exprimer sur ce plateau de discussion pour indiquer les éventuels motifs pour ou contre la fusion de communes bérochales.

Les deux entités espèrent que les nouvelles autorités communales continueront leurs efforts en vue de la fusion de 5 communes bérochales et les encouragent de faire le nécessaire afin d'obtenir les subsides promis par le Conseil d'Etat et effectuer l'étude y relative. Enfin, le GDT Rapprochement bérochal et l'ACB organiseront ensemble les séances publiques pour informer la population de nos 5 communes sur l'avancement de leurs travaux. En plus, les citoyens ayant l'accès à l'Internet seront informés par le biais du site Internet de l'ACB.

12. EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

La démographie est un élément important pour comprendre la situation des communes de La Béroche. En effet, la taille d'une commune a une influence sur le coût des services, la palette des prestations offertes ou encore le degré d'autonomie de la commune. La variation de la population constitue également un indicateur intéressant notamment pour savoir si la commune est attractive en tant que lieu d'habitation.



Si la population a légèrement diminué à Saint-Aubin-Sauges entre 2006 et 2011, elle a augmenté partout ailleurs.

Population	2006	2011	Diff. %
Gorgier	1'816	1'934	+6.5%
Saint-Aubin	2'469	2'420	-2.0%
Fresens	204	222	+8.8%
Montalchez	204	244	+19.6%
Vaumarcus	253	260	+2.8%
TOTAL	4'946	5'080	+2.7%

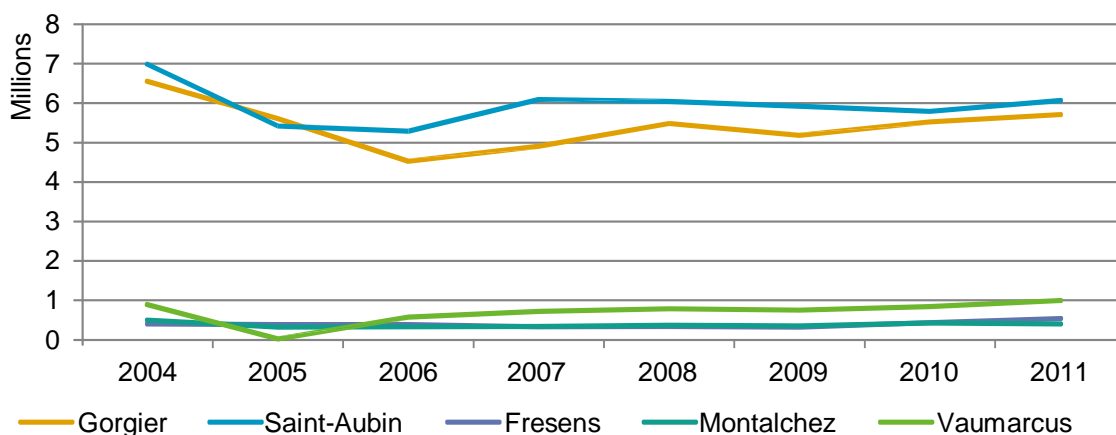
Et les perspectives de croissance de la population sont importantes dans les années à venir, essentiellement à Gorgier et Saint-Aubin-Sauges, de même que dans une moindre mesure à Vaumarcus.

13. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ACTUELLE

Durant la dernière décennie, la situation financière des 5 Communes de la Béroche a passablement changé. Il faut se souvenir que durant les années 90, Vaumarcus affichait une santé financière excellente, se révélant la commune la plus favorable de tout le canton pendant de nombreuses années grâce à une société holding qui y était implantée. Au même moment, Saint-Aubin-Sauges et Montalchez avaient des difficultés financières d'origine diverse : la fortune nette de Saint-Aubin-Sauges était presque tombée à zéro suite à des déficits successifs alors que Montalchez avait passablement investi dans ses infrastructures souterraines et s'était fortement endettée en peu de temps.

Aujourd'hui, les situations financières des uns et des autres se sont quelque peu rapprochées et les statistiques suivantes le démontrent.

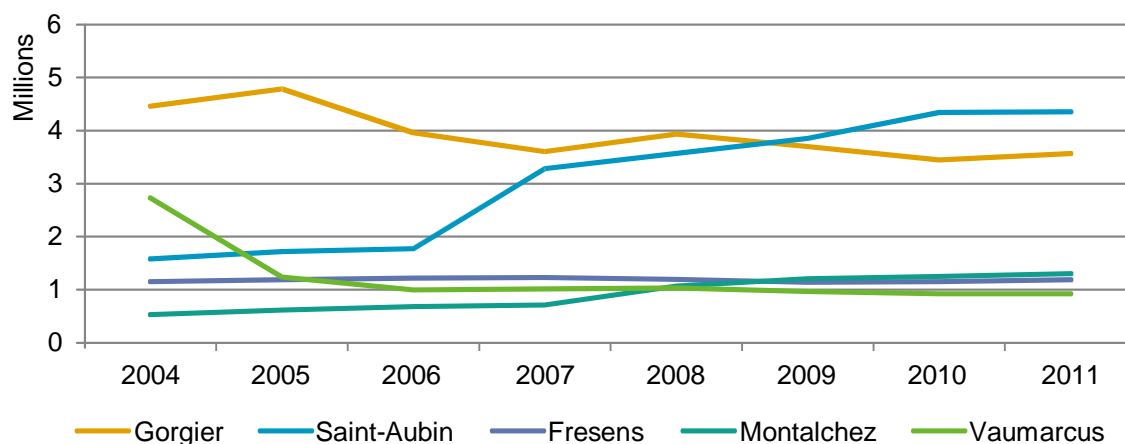
a) Rentrées fiscales



Si les rentrées fiscales de Saint-Aubin-Sauges ont peu augmenté sur la période 2006-2011, elles ont accusé une forte croissance partout ailleurs.

IMPOTS	2006	2011	Diff. %
Gorgier	4'524'353	5'712'849	26.3%
St-Aubin	5'288'128	6'068'887	14.8%
Fresens	388'187	540'821	39.3%
Montalchez	330'664	400'427	21.1%
Vaumarcus	571'799	993'517	73.8%

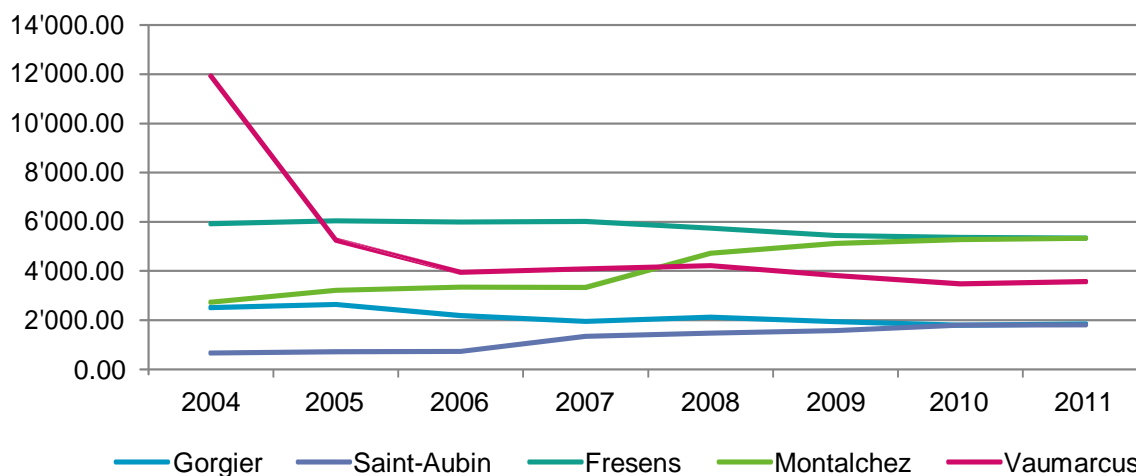
b) Fortune nette



Si la fortune de Vaumarcus s'est presque divisée par 3 entre 2004 et 2011, celles de Saint-Aubin-Sauges et Montalchez ont connu une évolution inverse.

Fortune nette	2004	2011	Diff. %
Gorgier	4'459'846	3'566'357	-20.0%
St-Aubin	1'580'388	4'359'053	+175.8%
Fresens	1'153'491	1'185'409	+2.8%
Montalchez	532'101	1'300'199	+144.4%
Vaumarcus	2'730'039	924'999	-66.1%

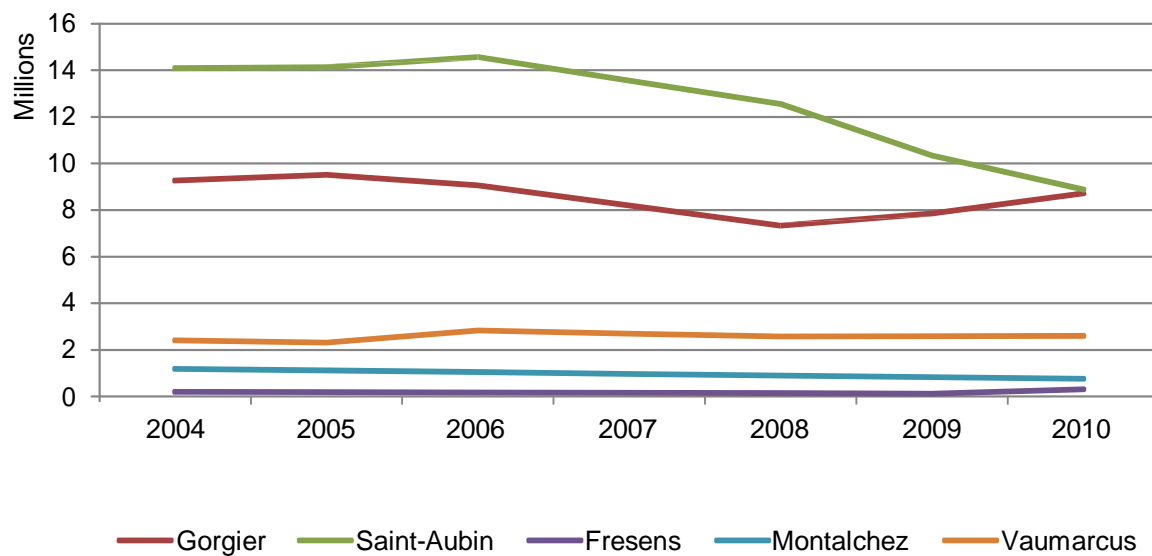
c) Fortune nette par habitant



La fortune nette par habitant, elle, présente des valeurs convergentes où Fresens et Montalchez présentent aujourd'hui les valeurs les plus élevées

Fortune nette	2004	2011	Diff. %
Gorgier	2'506.94	1'844.03	-15.4%
St-Aubin	652.51	1'801.26	+151.0%
Fresens	5'915.34	5'339.68	-10.7%
Montalchez	2'728.72	5'328.68	+59.8%
Vaumarcus	11'921.57	3'557.69	-9.6%

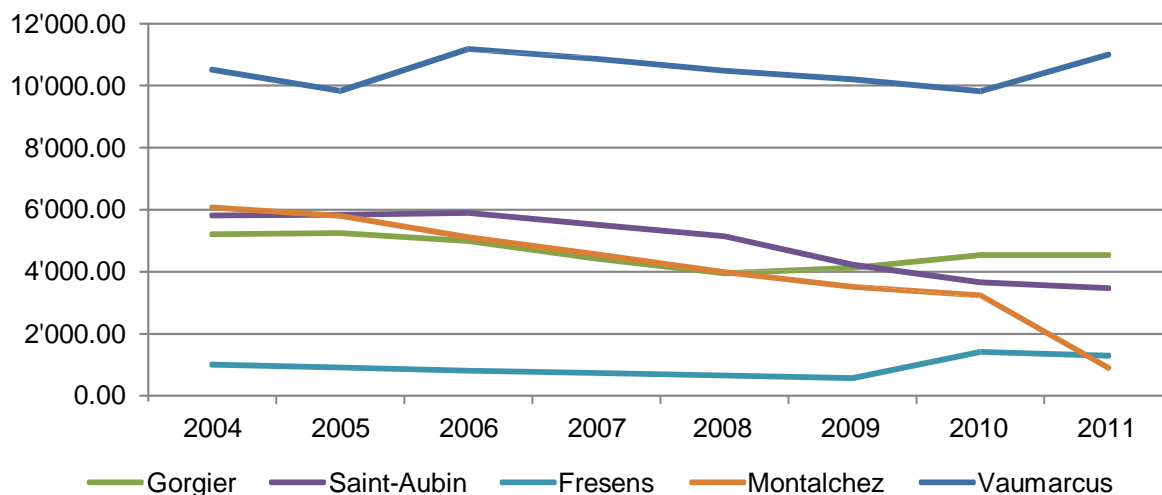
d) Dettes à moyen et long terme



Les dettes des 5 Communes sont également très différentes avec la palme à Fresens et Montalchez, pratiquement exemptes de dettes.

Dettes	2004	2011	Diff. %
Gorgier	9'263'300	8'770'200	-3.2%
St-Aubin	14'087'578	8'389'750	-42.4%
Fresens	195'000	288'000	+74.5%
Montalchez	1'185'000	219'450	-79.0%
Vaumarcus	2'405'944	2'860'000	1.1%

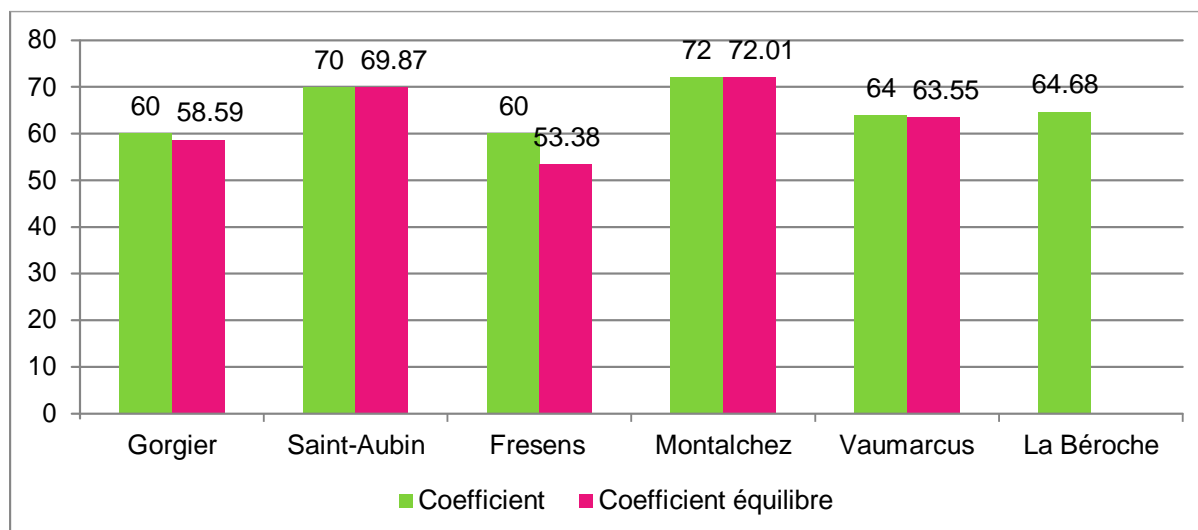
e) Dettes à moyen et long terme par habitant



Rapportées au nombre d'habitants, les dettes respectives donnent une autre image, mais toujours avec Fresens et Montalchez comme meilleurs élèves

Dettes	2004	2011	Diff. %
Gorgier	5'207.03	4'534.75	-9.1%
St-Aubin	5'816.51	3'466.84	-41.2%
Fresens	1'000.00	1'297.30	+60.4%
Montalchez	6'076.92	899.39	-82.4%
Vaumarcus	10'506.31	11'000.00	-1.7%

f) Coefficient fiscal



Finalement il sied de comparer avec quel coefficient fiscal ces résultats financiers sont obtenus. Et là il faut reconnaître que les coefficients varient fortement entre les 72 points de Montalchez et les 60 de Gorgier et Fresens. A noter que le coefficient d'équilibre de l'ensemble des communes prises ensemble est de 64.7 points. Et également que Saint-Aubin-Sauges a pratiqué pour près de 378'000 francs d'amortissements supplémentaires en 2011, soit l'équivalent de plus de 4 points d'impôt.

14. CONCLUSION SUR LES SITUATIONS FINANCIERES

Les comparaisons qui viennent d'être exposées permettent de constater que les situations financières des 5 Communes de la Béroche peuvent être considérées comme satisfaisantes pour chacune d'entre elles, avec les bémols suivants :

Un endettement élevé à Vaumarcus, alors que Fresens et Montalchez vont très bien de ce côté-là. Un coût de fonctionnement encore relativement élevé à Montalchez, mais qui s'explique essentiellement par une très forte croissance des coûts de l'enseignement (~+50% par rapport à 2004).

Enfin il est à noter que les aides prévues par le fonds d'aide aux Communes donnent sur la base des statistiques démographiques à fin 2011 un montant de Fr. 4'059'206.- pour la Béroche si les 5 Communes venaient à fusionner.

15. CONCLUSION

Au jour où nous écrivons ces lignes, notre association compte 40 membres provenant de 4 des communes bérochales. Nous espérons que les citoyens, les élus et surtout les jeunes de Fresens viendront nous rejoindre, ce qui dépend dans une certaine mesure de notre travail. Notre comité a encore deux places à repourvoir et nous espérons que cela sera fait assez rapidement.

Nos membres souhaitent que l'ACB agisse en toute transparence et que notre population soit informée sur nos activités et sur tous les points concernant la fusion de communes. Nous avons déjà affiché nos statuts et le procès-verbal de notre séance constitutive et nous y afficherons d'autres documents relatifs à l'étude de l'IRER, au sondage effectué au début 2011 et tout autre document qui contribuera à meilleure information de nos citoyens.

Notre association compte beaucoup sur la jeunesse bérochale. C'est pour cette raison qu'on peut y adhérer depuis l'âge de 15 ans et que la cotisation annuelle est fixée à 1.- franc symbolique. Il n'y aura ni rappels ni poursuites pour les cotisations non payées, et notre jeunesse gèrera les pages qui lui sont dédiées sur notre site Internet. Nous sommes à la recherche d'une jeune personne qui serait prête à assumer cette tâche.

Enfin, une question douloureuse demeure : que se passerait-il si certaines communes de notre région n'acceptent pas la fusion (comme c'était le cas au Val-de-Travers et au Val-de-Ruz) ? Cette question a été abordée lors de notre séance constitutive du 27 janvier 2012.

Malheureusement, la réponse a déjà été donnée par ces deux régions où certaines communes ne voulaient pas fusionner (dans le Val-de-Travers les communes de La-Côte-aux-Fées et des Verrières et dans le Val-de-Ruz la commune de Valangin).

Notre Association a pour objectif de montrer qu'une détermination forte existe à la Béroche : fusionner si possible nos 5 communes, mais au moins 3 ou 4. Nous espérons, et une majorité de notre population le souhaite, le faire durant la législature 2012-2016.